



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 22 juin 2020 à 20h15**

Le Président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
3. Comptes 2019
4. Demande de crédits supplémentaires relative à l'étude de plans généraux d'alimentation en eau pour la commune de La Côte-aux-Fées et Semver
5. Demande de crédit supplémentaire pour le changement de deux pompes à la station de Saint-Sulpice/Semver
6. Arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages
7. Information relative à la décharge communale
8. Lettre
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

### **1. Appel**

Tous les membres sont présents à l'exception de Monsieur Roger Buchs, excusé.

### **2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Comptes 2019**

Philippe Juvet s'interroge sur la part des ambulances. A-t-elle diminuée à cause du nombre des interventions ?

Laurent Piaget explique que c'est un pot commun.

Fabien Gyseler demande pourquoi le crédit que le Conseil général a voté ne correspond pas aux charges ?

Les factures ne sont pas toutes arrivées et la Patenschaft nous a subventionné, explique Laurent Piaget.

Jérôme Gyseler s'interroge sur l'attribution aux financements spéciaux dans le compte des déchets ménages.

L'attribution aux financements spéciaux est 30% de l'impôt ce qui crée le montant à mettre en réserve, explique Patricia Rosselet Pianaro.

Jérôme Gyseler demande où en est le remboursement des frais de l'ancien dossier du chauffage à distance ?

Patricia Rosselet Pianaro explique que le solde des remboursements sera effectué sur 2020.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui a accepté les comptes 2019 et invite le Conseil général à faire de même.

Cosette Pétremand lit l'arrêté des comptes 2019.

Laurent Piaget ajoute que les rentrées d'impôts sont moins importantes donc les comptes ne s'améliorent pas.

Cosette Pétremand relève que la seule solution, si la situation ne s'améliore pas ces prochaines années, sera une hausse des impôts étant donné qu'une diminution des charges est quasi impossible.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

#### **4. Demande de crédit supplémentaire relative à l'étude de plans généraux d'alimentation en eau pour la Commune de la Côte-aux-Fées et Semver**

Laurent Piaget explique que dans le rapport à la page 2, la phrase « est au même stade que les Verrières » doit être modifiée car la Commune des Verrières n'a encore rien entrepris.

Ce plan général est important pour deux raisons :

D'une part, si des travaux doivent être réalisés et figurent dans le rapport, tant à la Côte que Semver, il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 60% et non 20%.

D'autre part, il est possible de planifier les travaux sur 20 ans et prévoir des réserves afin de ne pas modifier le prix de l'eau. Ces deux crédits n'impacteront pas le prix de l'eau.

Toutes les démarches seront d'ores et déjà mentionnées en cas de rupture de conduites.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui a accepté la demande de crédit supplémentaires et invite le Conseil général à faire de même.

Laurent Piaget lit les deux arrêtés.

La demande de crédit du PGA de La Côte-aux-Fées est acceptée à l'unanimité.

La demande de crédit du PGA de SEMVER est acceptée à l'unanimité.

#### **5. Demande de crédit supplémentaire pour le changement de deux pompes à la station de Saint-Sulpice / Semver**

Laurent Piaget explique qu'une pompe doit être réparée, on va en profiter pour changer les deux pompes en même temps sans double frais. Le matériel pour la réparation des pompes n'existe plus. De plus, les montants maximums ont été pris en compte. Des variantes doivent encore être décidées.

Nathanaël Alber explique que les fils électriques ont été prévus pour éviter de déstabiliser le réseau environnant. Il y a une obligation de gérer la puissance réactive. Il s'agira de travailler en collaboration avec les entreprises électriques selon les exigences.

Fabien Gyseler demande pourquoi il y a beaucoup de divers et imprévus ? Laurent répond que comme cela, quoi qu'il arrive comme imprévu, le crédit est suffisant et il n'y a pas besoin de convoquer encore une fois le Conseil général. Toutefois, les divers et imprévus ne sont pas forcément dépensés.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui a accepté la demande de crédit supplémentaire et invite le Conseil général à en faire de même.

Laurent lit l'arrêté.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

#### **6. Arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages.**

Willy Gerber explique que la Commune avait augmenté le taux pour obtenir une réserve. Une bonne gestion des coûts nous permet désormais de prévoir un taux à 20% dès 2021.

René Grandjean demande si cela va avoir une incidence sur les citoyens ?

Willy Gerber explique que non, il n'y aura pas d'incidence sur le portemonnaie du citoyen.

Willy Gerber lit l'arrêté.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

#### **7. Information relative à la décharge communale.**

Philippe Juvet donne lecture d'une lettre envoyée par Monsieur René Grandjean qui relève un problème de compatibilité entre un tous-ménages communal et le règlement communal.

Willy Geber explique que la Commune a envoyé à tous les propriétaires une lettre concernant la décharge communale. Les propriétaires doivent donc transmettre cette lettre à toutes les personnes concernées. Le règlement communal ne peut pas être revu dans l'immédiat étant donné que le règlement type cantonal est actuellement à l'étude. Toutefois, le Conseil communal est contraint d'appliquer la législation cantonale. Le canton nous demande de ne pas laisser les déchets stockés sur la décharge. Les éléments qui posent vraiment problème : les cendres, les branches et le gazon.

Jérôme Gyseler demande si la Commune ne peut pas mandater l'entreprise Biogaz pour se charger de ces déchets. Willy Gerber relève que des coûts supplémentaires s'ajoutent pour les descendre à Fleurier. De plus, il faut que les déchets ne contiennent pas de cailloux et soient propres. C'est pour cela que le Conseil communal a pris la décision de demander aux paysans de récupérer le gazon et notre employé communal fait des copeaux avec les branches qui sont régulièrement déchiquetées. L'Etat a admis ce procédé pour l'instant au niveau des branchages.

Gaël Buchs propose d'installer une dalle pour y composter le gazon. Willy Gerber répond que c'est une mauvaise idée car il faut retourner le gazon régulièrement et récupérer les jus. Ce procédé est trop onéreux. Willy Gerber explique que si cette solution fonctionne, la Commune va la garder car elle évite de surcharger les comptes communaux déjà très mauvais.

René Grandjean explique que cela va être difficile étant donné que tout le monde tond en même temps et que certains paysans prennent déjà du gazon d'autres personnes.

Philippe Juvet relève que pour la décharge à Buttes, il est désormais obligatoire de remplir des formulaires.

René Grandjean demande pourquoi la Commune ne baisse pas sa taxe vu qu'il y a une prestation en moins. Willy Gerber répond que la décharge n'augmentait pas les coûts. Par conséquent, il n'y a pas de raison de baisser les taxes.

De plus, Willy Gerber explique que la Commune n'a pas respecté depuis 2011 mais pour arranger tout le monde la décharge est fermée et il fallait trouver une solution avant les tontes d'été.

Laurent Piaget relève que le partenariat mis en place avec les agriculteurs semble bien fonctionner. Un bilan sera tiré après l'été. S'il y a des problèmes, le Conseil communal cherchera d'autres solutions.

René Grandjean relève qu'il aurait également été possible de continuer de déposer le gazon à la décharge et la Commune aurait pu l'apporter chez les paysans.

Laurent Piaget répond que les citoyens sont suffisamment intelligents pour apporter le gazon chez les paysans. Il relève également que cela fait 10 ans que le Conseil communal tente de trouver des solutions pour éviter au maximum les frais.

## **8. Lettre**

Madame Niederer aimerait que l'Etat demande à ProNatura de puiser dans leur budget pour l'étang de La Côte-aux-Fées pour le parrainer ou l'adopter afin qu'il ne soit plus à la charge de la Commune.

Elle a approché Philippe Juvet et Nathanaël Alber.

Laurent Piaget estime que l'Etat a des régions plus importantes que l'Etang de La Côte-aux-Fées. De plus, la nature doit se gérer naturellement.

Willy Gerber explique qu'il y a déjà eu des compensations dans le cadre du remaniement. De plus, l'Etat avait estimé que cet étang devait rester naturel et le laisser se développer.

Benoît Erb estime que c'est de l'argent dépensé pour rien.

Le Conseil général a décidé de pas rentrer en matière parce qu'il y a d'autres choses plus importantes étant donnée qu'il y a déjà deux autres endroits en compensation. Un projet de réponse sera réalisé par l'administration communale et remis au Conseil général.

## **9. Information du Conseil communal**

Laurent Piaget informe que l'apprentie employée de commerce du bureau communal a réussi son apprentissage.

Les élections communales sont repoussées au 25 octobre 2020 et à la fin de l'année les nouvelles autorités communales seront mises en route. Au mois de décembre, il y aura une séance avec le Conseil général pour l'adoption du budget et ensuite les nouvelles autorités seront en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Laurent Piaget informe que sur les Héros Locaux, il reste CHF 14'480.00 pour que le projet aboutisse. Aucune entreprise du village n'a versé de don et il reste 8 jours.

Monsieur Gyseler demande pourquoi la Commune ne met rien. Laurent Piaget répond que c'est trop cher et ne peut proposer plus que le montant de CHF 15'000.00 déjà promis.

La finalisation du projet a déjà été repoussée d'un mois car personne n'a fait de don durant la période Covid-19. Il relève que si les jeunes donnent tous un minimum, on y arriverait. Les impôts rentrent moins donc la Commune ne peut pas financer plus.

## 10. Divers

Jérôme Gyseler demande si la table prévue à la Grotte aux Fées sera posée avant l'hiver ? Laurent Piaget répond affirmativement.

Damien Walther demande à quoi en est le goudronnage des routes car il relève qu'il y a des problèmes avec les grilles. Laurent Piaget explique que le Conseil communal n'est pas satisfait du travail exécuté. Il a mandaté une entreprise pour expertiser le travail. L'analyse sera réalisée durant l'été. Le Conseil communal n'aimerait pas que le goudron ne résiste juste le temps de la garantie ! L'entreprise qui a effectué les travaux est au courant qu'une analyse est en cours.

Jérôme Gyseler estime que la vente des terrains devrait figurer dans le journal de Ste-Croix. Le Conseil communal en prend bonne note. Nathanaël Alber relève que nous avons actuellement des demandes de personnes de la région de Genève.

Laurent Piaget relève qu'un bureau travaille également pour la promotion de la vente de terrains industriels.

Damien Walther demande s'il est possible de remettre à l'heure le cadran de l'église ? Laurent Piaget explique que la réparation est en cours.

Philippe Juvet relève qu'une pétition est en cours pour mieux répartir les fonds perçus par le canton en faveur des Communes de montagnes. Il est important de la signer.

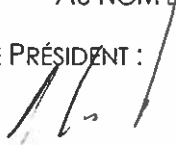
Laurent Piaget explique que la route des Places sera communale dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les frais liés au déneigement et entretien seront désormais à charge de la Commune. Une lettre sera envoyée aux riverains.

Gérard Sermet relève que l'Etat aurait pu la remettre en état avant de la donner à la Commune. Laurent Piaget précise qu'un montant sera remis à la Commune pour entreprendre des travaux. De plus, le goudronnage lié au chauffage à distance sur la route cantonale ne se fera pas dans l'immédiat étant donné que l'Etat a prévu des goudronnages en 2021. Tout sera fait en même temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

|                                                                                                                         |                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE PRÉSIDENT :<br><br>Philippe Juvet | LE SECRÉTAIRE :<br><br>Fabien Pétremand |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

